



Commune de Vourey

COMMUNE DE VOUREY - MAIRIE
115 ROUTE DE LA FONTAINE RONDE
38210 VOUREY

TEL. 04 76 07 05 19

www.commune-vourey.fr

DEPARTEMENT DE L'ISERE

ARRETE DE POLICE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA
CIRCULATION

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VOUREY

VU le code de la route

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la voirie routière ;

VU la loi 82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22/07/1982 et par la loi 83-8 du 07/01/1983

VU le décret 86-475 du 14/03/1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du code de la route

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande de l'entreprise Mg prestation de service, représentée par Mme GABERT Clovis,

ARRETE 2026 – 060

Article 1 : pour permettre les travaux de mise en sécurité de la parcelle AC 178, avec enlèvement de la totalité du bois, 425 route du sabot, 38210 Vourey, il y a lieu, d'appliquer les mesures suivantes :

- Les panneaux de signalisation seront mis en place par l'entreprise ;
- Fermeture de la circulation et interdiction de stationner (Voir plan);

Article 2 : La signalisation est à la charge de l'entreprise.

Article 3 : Ces travaux auront lieu :

Du lundi 15 juin 2026 sur une durée de 3 jours calendaires, de 8h45 à 16h15.

Article 4 : Il conviendra de reconstituer l'emplacement et ses abords propres, à l'identique et avec les mêmes caractéristiques techniques, obligatoirement dans le délai accordé par le présent arrêté.

Article 5 : le présent arrêté sera transmis à l'entreprise Mg prestation de service, à la gendarmerie, et affiché en Mairie.

Fait à Vourey, le 09 juin 2026
Robert Repellin, Maire

